



Publié en ligne le 10/04/2025

# *KRAUTERGERSHHEIM*

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**BUDGET PRIMITIF 2025**





# SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. L'état de la dette



## I) Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de différentes autorités publiques chaque fois que cela est possible ;
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le budget de notre collectivité.



## 1-Éléments de contexte

Le début d'année 2025 semble refléter :

- de moindres hausses de prix, comprenant une décélération des prix des services,
- la recul du prix de l'électricité avec une baisse des tarifs réglementés.

A l'échelle locale, des travaux d'investissement sont prévus, mais aucun chantier de grande ampleur n'est envisagé.

## 2-Evolution de la population

La population légale du village telle que calculée par l'INSEE est en constante augmentation.

	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Population totale	1754	1770	1805

Le recensement de la population en ce début d'année a confirmé la hausse du nombre d'habitants.

## 3-Effectifs de la collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les effectifs de la collectivité se répartissent ainsi :

- 3 agents relevant de la filière administrative soit 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et 1 adjoint administratif – le service se compose de 4 postes au total dont 1 non pourvu actuellement,
- 5 agents relevant de la filière technique soit 1 agent de maîtrise principal, 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe (dont 1 agent contractuel) et 1 adjoint technique,
- 3 agents relevant de la filière sociale soit 3 ATSEM,
- 1 agent employé en contrat aidé (CUI) dont le contrat arrivera à son terme le 2 juin 2025.

Sur l'effectif total, 10 agents sont titulaires et 2 agents sont non-titulaires.



## II) La section de fonctionnement

### 1- Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et des services publics obligatoires que la collectivité doit fournir à la population.

### 2- Les dépenses de fonctionnement

En dépenses, cette section représente la gestion des affaires courantes :

- Les charges à caractère général (fonctionnement de l'ensemble des services communaux ; entretien des bâtiments, des voiries ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées),
- les charges de gestion courante (indemnités, versement des subventions, cotisations obligatoires),
- les charges financières (intérêts des emprunts),
- les charges de personnel.

**Les dépenses de fonctionnement totales représentent 2 043 806.00 € inscrits au BP 2025.**

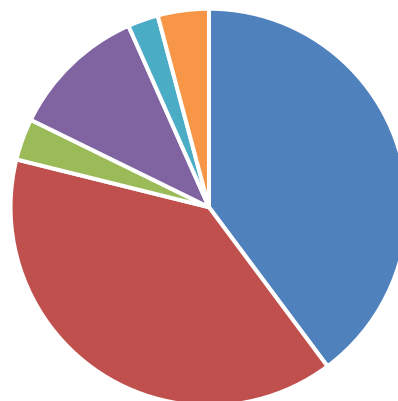
Dépenses	BP 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général	592 905.00 €	574 720.00 €	-3,07 %
Charges de personnel et frais assimilés	579 200.00 €	563 910.00 €	-2,64 %
Atténuations de produits	53 849.00 €	48 849.00 €	-9,29 %
Autres charges de gestion	178 955.00 €	160 255.00 €	-10,45 %
Charges financières	41 720.00 €	36 000.00 €	-13,71 %



Charges spécifiques	55 000.00 €	60 000.00 €	9,09 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 501 629.00 €</b>	<b>1 443 734.00 €</b>	<b>-3,86 %</b>
Virement à la section d'investissement	316 243.00 €	600 072.00 €	89,75 %
<b>Total budget dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 817 872.00 €</b>	<b>2 043 806.00 €</b>	<b>12,43 %</b>

Dépenses	Répartition en %	BP 2025
Charges à caractère général	39,81 %	574 720.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	39,06 %	563 910.00 €
Atténuations de produits	3,38 %	48 849.00 €
Autres charges de gestion	11,10 %	160 255.00 €
Charges financières	2,49 %	36 000.00 €
Charges spécifiques	4,16 %	60 000.00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>100 %</b>	<b>1 443 734.00 €</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement BP 2025



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Charges spécifiques



#### **a) Charges à caractères général – chapitre 011**

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de **574 720 €** pour l'année 2025 retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 219 800 €,
- Les services extérieurs pour 251 650 € (locations et charges immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...),
- Les autres services extérieurs pour 87 270 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication...),
- Les taxes foncières pour 16 000 €.

La réduction du montant s'explique par un réajustement liée la baisse annoncée du prix de l'énergie. Les prévisions de dépenses au niveau de l'entretien de la voirie sont également moins conséquentes. En revanche, les dépenses en termes de maintenance ont été revues à la hausse.

#### **b) Charges de personnel et assimilés – chapitre 012**

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à **563 910 €** et diminue par rapport au budget 2024. Cette diminution des dépenses de charges de personnel tient à la fois compte de l'absence de personnels (poste non pourvu actuellement et agent en congé de maladie ordinaire) et à la fois de l'évolution de carrière des agents.

#### **c) Atténuations de produits – chapitre 014**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, est un prélèvement annoncé à 13 849 € pour 2025.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La participation pour 2025 est estimée à 35 000 € (au vu des montants réalisés les deux années précédentes).

#### **d) Autres charges de gestion courante – chapitre 65**

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations dont celle au CCAS, la contribution au Service d'Incendie et de Secours... Ces charges sont budgétées à hauteur de **160 255 €** pour 2025, contre 178 955 au BP 2024.

La baisse s'explique par une subvention au CCAS, qui n'a pas besoin d'une subvention aussi conséquente qu'en 2024 pour fonctionner.



#### e) Charges financières – chapitre 66

Ce chapitre correspond à la prévision pour l'exercice du paiement des intérêts des emprunts.

#### f) Charges spécifiques – chapitre 67

Il s'agit d'ouverture de crédits en prévision de titres annulés sur exercices antérieurs à hauteur de 60 000 €. Cette prévision tient compte d'un potentiel remboursement d'aide.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse de 3,86 %. Une volonté de rigueur budgétaire et les réajustements liés au contexte général explique cette situation.

### 3-Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la populations (location de salles, concessions de cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

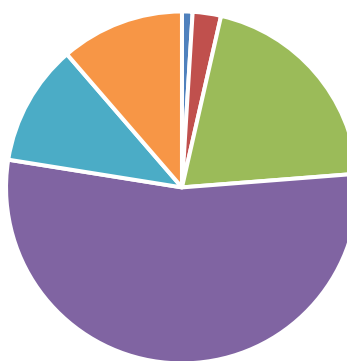
**Les recettes totales de fonctionnement représentent 2 043 806.00 € inscrits au BP 2025.**

Recettes	BP 2024	BP 2025	Evolution
Atténuations de charges	13 100.00 €	16 000.00 €	22,14 %
Produits des services	46 700.00 €	42 580.00 €	-8,82 %
Impôts et taxes	341 181.00 €	331 181.00 €	-2,93 %
Fiscalité locale	842 882.00 €	882 086.00 €	4,65 %
Dotations et participations	105 909.00 €	182 750.00 €	72,55 %
Autres produits de gestion courante	214 000.00 €	186 000.00 €	-13,08 %
Produits financiers	10.09 €	9.20 €	-8,82 %
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 563 782.09 €</b>	<b>1 640 606.20 €</b>	<b>4,91 %</b>



Recettes	Répartition en %	BP 2025
Atténuations de charges	0,97 %	16 000.00 €
Produits des services	2,60 %	42 580.00 €
Impôts et taxes	20,19 %	331 181.00 €
Fiscalité locale	53,76 %	882 086.00 €
Dotations et participations	11,14 %	182 750.00 €
Autres produits de gestion courante	11,34 %	186 000.00 €
Produits financiers	0,0 %	9.20 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>1 640 606.20 €</b>

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2025



- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Fiscalité locale
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers

#### a) Atténuations de charges – chapitre 013

Ces recettes correspondent aux remboursements des indemnités journalières pour le personnel et à des écritures internes liées aux chèques déjeuner. Une hausse des remboursements des indemnités journalières a été constatée en 2024 en raison de



plusieurs congés pour maladie ordinaire. Cette situation pourrait également entraîner des répercussions sur les recettes de 2025.

#### **b) Produits des services, domaine, ventes – chapitre 70**

Ce chapitre comprend notamment les redevances d'occupation du domaine public et le produit des fermages. Les prévisions de recettes pour ce chapitre sont sensiblement les mêmes que celles de l'année passée.

#### **c) Impôts et taxes – chapitre 73**

Ce chapitre correspond aux ressources liées à la fiscalité.

##### ➤ **La fiscalité**

La commune vote les taux d'imposition des taxes foncières et depuis 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés).

Les taux d'imposition prévus au budget primitif n'ont pas été augmentés par rapport à ceux de 2024, soit :

- 17,26 % pour la taxe d'habitation
- 24,13 % pour la taxe foncière (bâti)
- 52,24 % pour la taxe foncière (non bâti).

Les produits attendus pour 2025 sont donc de 666 214.00 € concernant les ressources à taux votés et de 161 802.00 € liés à l'effet du coefficient correcteur (selon l'état notifié par les finances publiques).

##### ➤ **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation qui sera versée en 2025 par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est de **291 181.00 €**.

##### ➤ **Les droits de mutation**

La fiscalité indirecte comprend notamment le versement d'une attribution au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Ce produit est difficile à évaluer d'une année sur l'autre. Il paraît prudent d'inscrire une prévision de 40 000 € au BP 2025, pour un réalisé de 57 774.25 € en 2024.

#### **d) Dotations et participations – chapitre 74**

D'après la loi de finances 2025, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devaient augmenter en 2025. En revanche, selon de premières informations, la Commune devra supporter un écrêtement sur le montant de sa DGF. Le détail des dotations ayant été porté à la connaissance de la



Commune le 1<sup>er</sup> avril, il en découle que la Commune percevra 14 909 € de DGF et 24 302 € de DSR.

La Commune a également eu une notification lui attribuant une subvention exceptionnelle de 41 720 €.

#### **e) Autres produits de gestion courante – chapitre 75**

Les différents loyers et charges perçus, au titre de locations de salle, comme au titre de baux professionnels, constituent une source de revenus pour la Commune.

En tenant compte de plusieurs départs de locataire, qui ne sont pas remplacés à ce jour, il semble prudent de prévoir un montant de loyers et charges inférieur à celui de l'année passée, sont donc attendus 174 000 € en 2025, pour un réalisé en 2024 de 182 698.66 € (les prévisions faites pour le budget 2024 au sujet des loyers perçus pour la Maison de la Santé, avaient été faites sur du TTC, or il convient de tenir compte de recettes en HT).

#### **➤ Autres recettes**

Elles sont principalement constituées des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite à des sinistres ou encore des produits divers de gestion courante. Au vu du réalisé en 2024, il est prévu 12 000 € sur le BP 2025.

## **4-Le financement de l'investissement**

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Fin 2024, le résultat de la commune était de **363 263.80 €**, en hausse par rapport à 2023, et le résultats antérieurs reportés étaient de **254 089.91 €**, soit un excédent de fonctionnement de **617 353.71 €**.



## III) La section d'investissement

### 1-Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- Travaux dans les bâtiments communaux,
- Acquisition de mobilier, machines, matériel informatique, ...
- Acquisitions foncières,
- Gestion de l'éclairage public,
- Aménagement des espaces publics, des installations sportives.

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (la construction d'un bâtiment, des travaux d'infrastructure, ...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses, la TVA réglée par les collectivités locales.

### 2-Les dépenses d'investissement

**Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 136 569,82 € inscrits au BP 2025.**

#### **a) Emprunts et dettes assimilées – chapitre 16**

Article 1641 - Les dépenses prévues correspondent au remboursement du capital des emprunts mobilisés par la commune (345 300.00 €) et article 165 – Les dépenses prévues correspondent aux dépôts et cautionnements (3 000.00 €) : **348 300.00 €**.

**b) Dépenses d'équipement**

- Opération d'équipement n° **601 – Terrains Osterlamm** : 17 067.20 € (RAR)  
*Solde viabilisation*
- Opération d'équipement n° **611 – Terrain de football** : 78 000.00 € (dépense nouvelle) et 6 210.00 € (RAR)  
*Eclairage du stade annexe*
- Opération d'équipement n° **63 – Divers matériel et outillage** : 1 800.00 € (dépense nouvelle)  
*Matériels*
- Opération d'équipement n° **64 – Aménagement de la Traversée** : 22 217.23 € (RAR)  
*Solde*
- Opération d'équipement n° **69 – Matériel de bureau et informatique** : 2 393.00 € (RAR)  
*Ordinateurs (école)*
- Opération d'équipement n° **70 – Courts de Tennis** : 63 900.00 € (dépense nouvelle)  
*Transformation de deux courts en gazon synthétique*
- Opération d'équipement n° **74 – Réseau électrique** : 26 400.00 € (dépense nouvelle) et 6 130.00 € (RAR)  
*Programme FACE et enfouissement réseaux rue du Mal Foch*
- Opération d'équipement n° **76 – Logiciels informatiques** : 8 000 € (dépense nouvelle)  
*Matériel et prestations pour la gestion du temps*
- Opération d'équipement n° **78 – Matériel de transport** : 47 800 € (RAR)  
*Tracteur*
- Opération d'équipement n° **818 – Ecole élémentaire Lily S.** : 10 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Faux-plafonds des sanitaires de l'école maternelle et divers*
- Opération d'équipement n° **824 – Maison de la Santé** : 8 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Pose blason, barrière et acquisition de matériel de nettoyage*
- Opération d'équipement n° **825 – Maison des Associations** : 15 500.00 € (dépense nouvelle)  
*Crépis, velux et fenêtres*
- Opération d'équipement n° **827 – Bâtiment 8 rue Clémenceau** : 30 509.00 € (RAR)  
*Remplacement des menuiseries extérieures*



- Opération d'équipement n° **83 – Eclairage public** : 58 000.00 € (dépense nouvelle) et 61 241.60 € (RAR)  
*Remplacement de luminaires (leds)*
- Opération d'équipement n° **94 – Installation de voirie** : 3 800.00 € (dépense nouvelle) et 1 100.00 € (RAR)  
*Panneaux STOP et Corbeille pour nid de cigognes*
- Opération d'équipement n° **948 - Voirie rue du Fossé** : 9 410.00 € (dépense nouvelle)  
*Mur et voirie*
- Opération d'équipement n° **950 – Aménagement entrées de village** : 78 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Sécurisation de l'entrée du village au niveau de la route de Meistratzheim*
- Opération d'équipement n° **951 – Voirie rue des Jardins** : 15 590.00 € (dépense nouvelle) et 15 240.00 € (RAR)  
*Voirie rue des Jardins*
- Opération d'équipement n° **952 – Aménagement place du Tramway** : 39 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Sécurisation place du Tramway*
- Opération d'équipement n° **97 – Aménagement terrain** : 22 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Terrassement à l'étang*

### 3-Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement représentent **1 136 569.82 €** inscrits au BP 2025.

#### **a) Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) – chapitre 10**

Les recettes de ce chapitre correspondent à l'attribution du FCTVA, au produit de la taxe d'aménagement et aux dons, estimées pour 2025 à **52 480.00 €**. Les recettes liées au FCTVA sont beaucoup moins conséquentes en 2025 qu'en 2024, d'où la forte diminution des prévisions sur ce chapitre.

#### **b) Subventions d'investissement – chapitre 13**

Les subventions inscrites au chapitre 13 permettront de bénéficier des recettes des partenaires institutionnels : **232 081.00 €** (127 394.00 € de recettes nouvelles et 104 687.00 € de RAR).



### c) Produits de cessions – chapitre 024

Le produit de la vente d'un petit terrain dans la zone artisanale est prévu à ce chapitre :  
**6 754.00 €**

### d) Excédents de fonctionnement – compte 1068

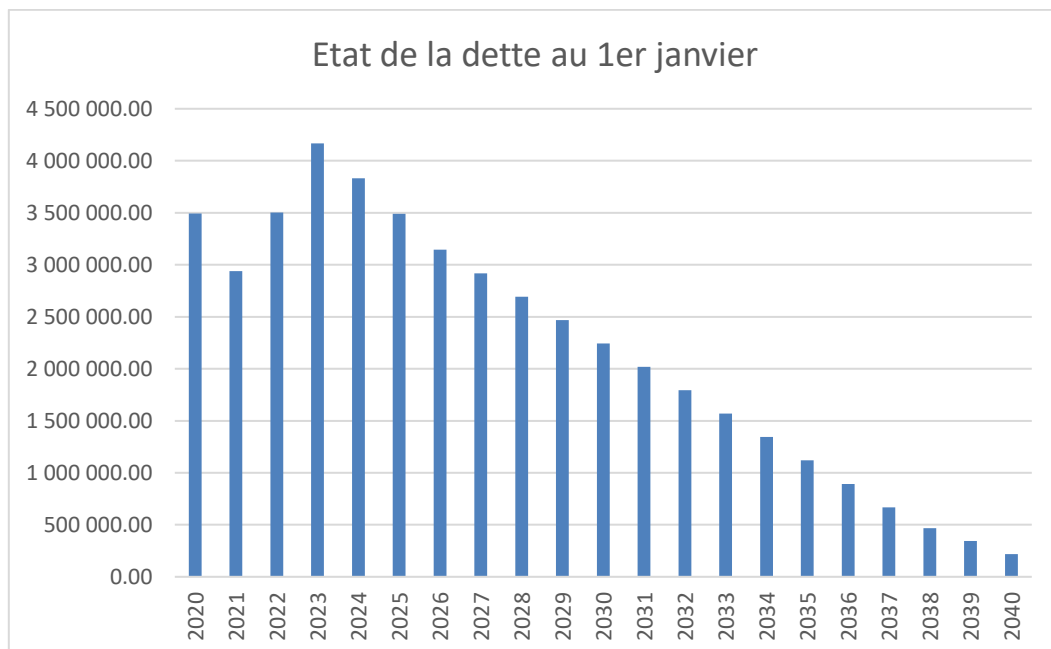
Les réserves inscrites au compte 1068 sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement : **214 153.91 €**.

### e) Virement de la section de fonctionnement – chapitre 021

Les crédits virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement représentent : **600 072.00 €**

## VI) L'état de la dette

Le capital restant dû en fin d'exercice 2024 s'élève à **3 489 046.09 €**.



La commune est actuellement considérée comme étant très endettée et reviendra à un taux d'endettement moyen en 2033.